

JOURNÉE DE TRAVAIL DES RÉPUBLICAINS

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MERCREDI 6 AVRIL 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION

republicains.fr

© Les éditions des Républicains

La République a construit l'école. L'école, elle, a instruit les enfants de la République. C'est ce lien indissoluble entre la République et l'école qui explique l'attachement passionnel des Français à la question de l'enseignement. La plus formidable réussite de notre République, c'est d'avoir fait de l'école un lieu où se transmet le savoir, où l'on intériorise la règle sociale et où, bien évidemment, chacun, quel qu'il soit, apprend à devenir un citoyen, c'est-à-dire un individu suffisamment libre, éclairé et responsable pour participer à la vie démocratique.

Malheureusement, le constat que nous pouvons dresser en 2016 est celui d'un échec en matière éducative. Sans cap, sans politique et sans vision, l'Éducation nationale a erré pendant quatre ans, de ministre en ministre (trois ministres se sont succédé en moins de quatre ans) et de réforme en réforme (rythme scolaire, réforme du collège et des programmes...).

La seule politique constante de ce gouvernement, depuis quatre ans, a été l'emprise idéologique sur ce ministère. Affichant un acharnement à détruire les dispositifs mis en place par l'ancienne majorité (fin des internats d'excellence, loi contre l'absentéisme scolaire, suppression des classes bi-langues ou encore bourse au mérite, et pléthore de nouvelles mesures dogmatiques), ce gouvernement a déconstruit les politiques qui fonctionnaient.

La seule réponse apportée par ce gouvernement à la crise de la transmission et de l'autorité fut la création budgétaire de 60 000 postes, sans considération du coût. Même la Cour des comptes a reconnu l'inefficacité de cette proposition en affirmant que « *l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défail-lante des moyens existants* »¹. Cette réponse par les moyens à la lancinante question de l'échec et du décrochage scolaire est une erreur. Les chiffres sont là pour le prouver : 100 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme de leur scolarité² et pas moins d'un élève sur cinq sort du collège sans maîtriser les fondamentaux.

Ce bilan catastrophique nous confère une grande responsabilité. Nous devons répondre aux attentes des parents et aux aspirations des enseignants qui veulent, tout simplement, instruire les étudiants, lycéens, collégiens ou enfants dont ils ont la charge.

Pour redresser la situation, l'action des Républicains s'appuie sur des principes forts.

Tout d'abord, **il faut en finir avec le temps de la résignation devant le déclin de l'école française**. Non ce n'est pas inéluctable, nous pouvons et devons agir, et non la solution n'est pas uniquement une question de moyens. Il suffit de constater que la France consacre des moyens plus que conséquents, par rapport aux autres pays de l'OCDE, pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur. Il est temps de mettre en place une meilleure répartition de ces moyens et de nouvelles méthodes de gouvernance.

Nous devons également revoir la méthode de travail du Ministère de l'Éducation nationale, qui est aujourd'hui épuisé par une réforme tous les deux ans, en moyenne, depuis 1958. Seule une méthode renouvelée nous permettra de sortir des approches habituelles qui sont obsolètes. Il faut que nous priorisions nos choix et que nous menions des expérimentations innovantes destinées à

1. Rapport de la Cour des Comptes du 22 mai 2013 intitulé « Gérer les enseignants autrement »

2. Même rapport de la Cour des Comptes

faire bouger les lignes d'un système rigide et très centralisé. Nous devons insister sur le rôle clé de l'établissement scolaire, qui appelle à plus d'autonomie, mais aussi sur le rôle central du professeur qui doit être mieux formé, plus présent et mieux rémunéré. Le tout autour d'une gouvernance de proximité et de responsabilité, pour revivifier un système trop centralisé.

À l'inverse de ce gouvernement qui n'a eu de cesse de dresser les Français les uns contre les autres avec des batailles idéologiques, **nous voulons éviter de retomber dans les querelles stériles** : pour ou contre le collège unique, pour ou contre la lecture syllabique, pour ou contre l'école privée. Nous ne pouvons espérer résoudre les difficultés que connaît notre système scolaire en nous enfermant dans des batailles idéologiques. Il faut redonner à la transmission des savoirs et à la maîtrise des savoirs essentiels la place qu'elles ont progressivement perdue.

L'école transmet un héritage commun. Notre pays est traversé aujourd'hui par de fortes divisions et il est plus que jamais nécessaire de rappeler ce qui nous est commun plutôt que de survaloriser trop systématiquement la diversité dont nul ne conteste la réalité. L'enseignement de ce que l'on appelait du beau nom d'humanités joue de ce point de vue un rôle majeur. La langue est le premier de ces héritages et il est bon de rappeler l'article 2 de notre Constitution « La langue de la République est le français ». Son orthographe, sa grammaire, ses subtilités et ses grands auteurs doivent avoir une place privilégiée dans notre école. Bien connaître l'histoire de son pays, sans en ignorer les pages tragiques mais sans en taire les pages glorieuses, dans une démarche chronologique, est un puissant moyen de bâtir une communauté de destin.

L'école est pour chaque parent la promesse d'un avenir meilleur pour ses enfants. Nous affirmons que notre conception de l'école n'est pas différente de celle que nous nous faisons de la société toute entière, qu'elle est cohérente avec l'ensemble du projet des Républicains. La société à laquelle nous aspirons n'est pas une société sans Histoire, sans travail, sans effort, sans distinction. Notre école non plus. Notre vision de l'école est fondée sur les mêmes principes : la liberté, l'initiative, la responsabilité, la valeur du travail, le respect de l'autorité. En affirmant la primauté des maîtres et des enseignants, du savoir, et l'importance de la transmission, elle emprunte les mêmes voies. Elle porte les mêmes espérances : l'élévation personnelle par le mérite, l'égalité des droits et des chances, l'accomplissement par le talent. L'école que nous voulons n'est pas une école sans note dont la raison d'être est de « lutter contre l'ennui ». Notre école est celle qui conduit chacun au plus haut de ses capacités.

Il est nécessaire de restaurer un climat paisible dans les établissements et d'encourager l'implication des familles en les restaurant dans leur rôle de premiers éducateurs. Car la solidité de certains liens, comme la famille ou la Nation, ou de certaines institutions comme l'État ou l'école, sont les garants de la stabilité sociale et du progrès individuel ou collectif. Nous pensons que l'excellence doit être une chance donnée à tous.

L'école de la République n'appartient, ni aux pédagogues, ni aux sociologues, ni aux idéologues dont la réforme du collège marque l'aberrant triomphe, elle est un bien commun qu'il convient aujourd'hui de rendre à la Nation.

La réussite des élèves est notre priorité absolue. Pour cela, nous voulons replacer l'enseignant et le savoir au centre du système éducatif, recentrer l'école dans ses missions fondamentales et moderniser l'offre scolaire sans fascination pour un passé paré de toutes les vertus mais sans céder à la tentation d'un réformisme permanent.

1

LA PRIORITÉ C'EST DE RENDRE À L'ÉCOLE SA MISSION PREMIÈRE DE TRANSMISSION DES SAVOIRS

L'école qui assure la promotion de tous et qui rend libre, c'est celle qui assure la transmission des savoirs. Ce n'est pas l'élève qui est au centre de l'école, c'est le Maître parce que c'est lui qui assure la transmission des savoirs et des disciplines.

Le maître et le savoir doivent être au centre du système éducatif, un gage de réussite des élèves

Remettons l'école à l'endroit pour en faire un lieu où chacun est à sa juste place : les élèves apprennent, les maîtres enseignent, les parents s'impliquent et les chefs d'établissement dirigent. C'est le professeur qui, par des connaissances sûres qu'il a appris à bien transmettre avec fermeté et bienveillance, est au centre du système et ce, pour le bien de l'élève. En prenant appui sur les maîtres, nous souhaitons mettre fin à la complexité actuelle, à l'appropriation par les experts et les spécialistes et aux égarements sans fin d'un système. Simplifier, alléger, recentrer sur l'essentiel, et donner un sens à chaque niveau de scolarisation, voilà nos priorités. Le ministère de l'Éducation nationale doit délivrer aux enseignants de missions claires précises.

Comme le souligne le philosophe Philippe Nemo, « *Si l'on veut faire œuvre utile en matière d'éducation, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire la formation des professeurs* ». La formation des enseignants, particulièrement en primaire, est fondamentale, qu'elle soit initiale ou continue. Les IUFM ne fonctionnaient pas, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) guère mieux. La liste des dysfonctionnements est longue, que ce soient les problèmes de recrutement des formateurs, des enseignements déconnectés avec les réalités de terrain mais aussi la qualité très inégale du recrutement des élèves-professeurs.

Il faut donc renouer avec une formation initiale exigeante et efficace des enseignants

Pour de meilleurs résultats des élèves, il est temps de mettre en place une formation des enseignants plus efficiente, et en lien avec la réalité du terrain. C'est précisément l'objet d'initiatives privées telles que l'École professorale de Paris qui propose de former des enseignants avec l'ambition affichée de l'excellence. Pour Les Républicains, la formation des enseignants doit s'appuyer sur plusieurs piliers essentiels :

- Confier à l'Université la formation académique et disciplinaire des futurs maîtres
- Définir « un cahier des charges précis pour le métier d'enseignant » comme le préconise Marcel Gauchet. Il faut que les enseignants aient des fiches de postes claires sur ce qui est attendu d'eux et de l'établissement ;
- Mettre en place des seuils incompressibles de savoirs exigibles des élèves-professeurs car aujourd'hui, trop de candidats ne maîtrisent pas eux-mêmes les fondamentaux qu'ils sont censés enseigner ;
- Créer des certifications complémentaires d'« apprentissage de la lecture » ou d'« apprentissage des mathématiques » ;

- Consacrer plus de la moitié de la formation initiale des nouveaux professeurs à l'apprentissage pratique du métier, dans les établissements, sous la conduite de professeurs expérimentés ;
- Développer une diversification des parcours : par exemple, seulement 20 % des professeurs des écoles ont suivi un cursus scientifique lors de leurs études.

Pour les élèves, la priorité doit être donnée à l'instruction à l'école primaire

Aucun élève ne doit pouvoir quitter l'école primaire pour entrer en sixième sans savoir lire, écrire, compter et calculer.

À l'école, il faut rescolariser l'école primaire. À l'entrée en 6^e un élève doit « savoir lire » et non « maîtriser des compétences langagières ». L'école primaire est avant tout le lieu de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'orthographe, et du calcul. Les élèves doivent être évalués en français et en mathématiques, et les résultats transmis aux parents puis publiés. Il est par exemple très préoccupant de constater un net recul en mathématiques chez les bons élèves et les plus faibles.

C'est pourquoi un effort particulier doit être fait pour l'apprentissage de la lecture. Aucun enfant ne peut quitter le CP s'il ne sait pas lire. Les causes de l'échec sont connues et imputables à la réduction constantes des heures consacrées à l'apprentissage systématique de la langue, à la généralisation de méthodes nocives, et à l'absence de prise en charge pédagogique précoce de la difficulté scolaire, (c'est-à-dire dès le début du CP, au profit d'une approche médicale). Pourtant des mesures simples et à effets rapides peuvent être prises.

Les Républicains formulent ainsi plusieurs propositions pour améliorer l'apprentissage de la lecture :

- **Tous les parents qui le demandent ont le droit à la mise en place gratuite d'études surveillées pour que leurs enfants rentrent chez eux les « devoirs faits » ;**
- Les horaires consacrés à **l'apprentissage du français doivent être accrus : 2 heures de plus par semaine ;**
- **Les professeurs doivent être formés aux méthodes qui marchent** : sortir des querelles idéologiques, et privilégier par exemple pour l'apprentissage de la lecture les méthodes éprouvées, fondées sur l'apprentissage systématique du code alphabétique ou syllabique ³ Les avancées récentes de la science (neurosciences cognitives) démontrent de façon désormais incontestable que les méthodes dites traditionnelles (pédagogie explicite, groupe d'élèves homogène) donnent les meilleurs résultats. Les méthodes structurées, explicites et répétitives avec des mesures régulières des progrès dans le temps associées à un dépistage précoce, sont les plus à même de vaincre les difficultés des élèves. Pour être un bon lecteur, il faut décoder et comprendre.
- **Établir des programmes clairs et accessibles** ; (ils existent ce sont les programmes de 2008 dont chaque famille avait reçu un exemplaire)

3. Mise en relation des propriétés phonétiques de l'alphabet avec les lettres, en faisant opérer à l'élève l'association d'une lettre ou d'un groupe de lettres - graphème - à un son - phonème.

■ **Création d'une classe de « CP + » pour les élèves les plus en difficulté.** Chaque enfant doit impérativement acquérir les bases sans lesquelles il ne peut poursuivre sa scolarité sans accumuler les difficultés et les retards. Les enseignants repéreront dès les premiers mois de CP les élèves éprouvant des difficultés. **Ces derniers feront l'objet d'un suivi renforcé résolument orienté vers l'acquisition des fondamentaux de la lecture et dispensé par leurs professeurs dans le cadre de l'école.** Ils bénéficieront d'un parcours différencié : aide personnalisée, heures d'apprentissage renforcé, devoirs réguliers, contrat d'études, le cas échéant période obligatoire de remise à niveau y compris pendant les congés. **Un enfant en grande difficulté en fin de CP ne pourra être admis en CE1 car ce serait pour lui l'échec assuré.**

Un collège avec des parcours divers et dans lequel sera abrogée l'actuelle réforme pour le bien des élèves et des professeurs

Au collège, il faut là aussi sortir des débats sans fin sur le collège unique ou pas. **Le collège doit évidemment avoir un socle commun chaque établissement doit pouvoir offrir des filières diversifiées avec des classes bilangues, des sections européennes, des ou encore des options de langues anciennes.** Il faut rendre attractifs tous les collèges non en les stigmatisant par des labels qui font fuir les parents mais en y développant des formations différenciées et attractives.

Dans cette dynamique, la réforme du collège devra être abrogée. Car, comment imaginer que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires puissent être conservés ? Ce n'est pas sérieux et les professeurs n'en veulent pas. Écoutons-les.

Un lycée qui doit être simplifié et modernisé

Dans les filières générales, le nombre d'options offertes au lycée peut être réduit sans nuire à la qualité de l'enseignement. Par exemple, 58 langues sont possibles au baccalauréat. Vingt d'entre elles ont été choisies par moins de 50 candidats. Le baccalauréat pourrait être ramené à un nombre plus limité d'épreuves optionnelles.

Si l'on veut augmenter le nombre de jeunes en apprentissage, **c'est dans l'enseignement secondaire professionnel** que se trouve à court terme l'essentiel du vivier de jeunes.

Alors qu'aujourd'hui apprentissage et voie scolaire coexistent, **nous proposons de faire progressivement de l'apprentissage la voie de droit commun pour l'obtention d'un bac professionnel** (l'apprentissage étant déjà très développé au niveau du CAP, c'est à ce niveau que c'est le plus pertinent, sachant qu'à terme les autres diplômes pourraient être concernés).

Au niveau de l'orientation, il faut bien davantage valoriser les formations en alternance : en rendant obligatoire la participation de tous les collégiens à au moins une session de découverte de l'apprentissage, en généralisant l'information sur l'apprentissage dans le cadre des mini-stages de découvertes professionnelles, et en intégrant l'apprentissage dans les procédures d'orientation à la fin de 3^e. Il faut également diversifier les parcours dans **les collèges à partir de la 4^e, en développant une filière de préapprentissage** : enseignements généraux adaptés, découverte des métiers...

Il faut accroître le temps de présence des professeurs dans les établissements et améliorer la condition matérielle et morale des enseignants

Les professeurs sont demandeurs d'une plus grande considération morale. Protection juridique, soutien de l'institution, restauration de l'autorité des maîtres et du savoir, reconnaissance des initiatives et des mérites, perspectives d'évolution et de reconversion, comptent tout autant que les questions strictement salariales. Ces dernières sont pourtant essentielles car nul ne peut contester que la condition enseignante s'est notoirement paupérisée.

Simultanément, le besoin d'une éducation plus personnalisée est aujourd'hui évident. Elle est souhaitée par les parents et par les enseignants. Elle est le corollaire de l'affirmation d'une école fondée sur la transmission des savoirs, et sur la confiance faite aux maîtres. **Le temps de présence des enseignants dans les établissements doit donc être accru** pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement et d'encadrement. Cet effort doit comporter des contreparties en termes de rémunération. **Le temps de présence des enseignants sera augmenté de 25 %** (pourcentage incluant globalement les cours, mais aussi l'aide aux devoirs et les études surveillées) **en contrepartie d'une rémunération accrue.**

Quant à la formation continue, le rapport de la Cour des Comptes, de février 2015, atteste d'une prise en compte « quasiment inexistante » de la formation continue dans le parcours des carrières, d'un « scepticisme très majoritaire » sur l'aide réelle que ces formations apportent aux enseignants et ce pour plus d'un milliard d'euros. **Il est donc urgent de réformer la formation continue** afin qu'elle soit « mieux adaptée aux besoins des enseignants ».

2

AFFIRMER NOS VALEURS : L'AUTORITÉ, L'EXCELLENCE, LE MÉRITE, LA LAÏCITÉ

Dans la conception française, l'école est le creuset dans lequel se forge l'identité nationale. Elle est un lieu neutre qui garantit la sécurité de chaque enfant et qui ne tolère ni communautarisme, ni idéologie.

L'école est un lieu où l'État exerce son autorité

Dans notre société actuelle, la demande d'autorité est forte. À l'école, cette autorité c'est d'abord celle du Ministre. La responsabilité de la conduite de l'école doit revenir dans les mains du ministre, et dans celles de ceux qui, à ses côtés, incarnent l'autorité de l'État, les recteurs, les inspecteurs, les chefs d'établissement, et bien sûr les professeurs, car l'État est le seul garant de l'égalité des chances pour tous les Français.

Il est essentiel d'abord que le ministère soit gouverné et non plus cogéré.

La cogestion, c'est le choix de l'immobilisme et du pire des conservatismes : celui qui abaisse encore le plus faible. Le ministère de l'éducation nationale doit être aux côtés des professeurs et non au service des syndicats.

Il n'est pas nécessaire d'engager une énième grande loi, quelques ajustements législatifs suffiront.

Dans le périmètre de l'Éducation nationale, la plupart des réformes peuvent en effet se faire à droit constant simplement par l'exercice par le ministre de ses prérogatives.

Il est important de rappeler que c'est le Ministre qui arrête les programmes. Préparés par l'Inspection générale, ils pourront être utilement transmis pour avis à l'Institut de France.

La laïcité à l'épreuve de l'école.

L'école est le refuge de la laïcité par excellence. C'est l'endroit où les élèves doivent pouvoir saisir l'importance de la laïcité au quotidien sans qu'elle soit conçue comme l'ennemie des religions. La question de la laïcité revient régulièrement dans l'actualité, à travers les voiles à l'université par exemple. Certes, les étudiants sont des adultes, des citoyens majeurs, et nous n'avons pas à contrarier leur liberté d'expression, mais il y a des règles à respecter à l'intérieur des salles de classe qui doivent être sanctuarisées. **La philosophie de la loi de 2004 sera étendue aux lieux d'enseignement du supérieur public.**

L'école doit pratiquer la tolérance zéro à l'égard des pratiques communautaires et des manifestations de refus de l'autorité et des règles communes : **le port de signes religieux doit être interdit dans les sorties scolaires pour les accompagnants** ; toutes les attitudes témoignant du refus des règles communes doivent être combattues et sanctionnées : exigence de menus confessionnels, refus de certains enseignements (y compris éducation physique, piscine), refus de se conformer au règlement intérieur...

Il faut dire clairement aux parents d'origine étrangère, qu'ils doivent eux aussi apprendre le français et le parler à la maison, il en va de la réussite et de l'insertion de leurs enfants. Les Républicains proposent l'extinction **des dispositifs ELCO (enseignement des langues des communautés d'origine)** dont la disparition est préconisée dans le rapport sénatorial Grosperin.

L'autorité doit s'exercer dans les établissements : faire de l'école un lieu d'apprentissage des règles de vie commune.

L'école est le lieu de l'apprentissage des règles de la vie commune : travail, respect, discipline, effort, politesse, camaraderie, solidarité, mérite, récompense et toutes les exigences de la vie sociale. Or, depuis quelques années, le climat scolaire s'est lourdement dégradé ce qui entrave objectivement la scolarité de nombreux élèves.

Pour **restaurer un climat scolaire paisible, le rétablissement de l'autorité doit être une priorité.** En raison de la défaillance ou de la disparition d'autres institutions intégratives comme la famille ou le service militaire, l'école a un rôle essentiel à jouer dans le domaine de l'apprentissage des règles de conduite et des codes qui font la vie sociale. Les établissements doivent réfléchir, en fonction des spécificités locales, à :

- assurer la sécurité dans et aux abords des établissements,
- disposer d'un conseiller sécurité dans chaque rectorat,
- lutter contre le harcèlement physique ou par les réseaux sociaux,
- laisser aux établissements les plus problématiques un droit d'initiative pour pacifier le climat quand il est particulièrement dégradé,
- valoriser la carrière de ceux qui sont nommés dans des zones difficiles pour encourager les volontaires et les meilleurs à y exercer.

Une autre proposition des Républicains est de recourir à des rites collectifs à travers des symboles de l'acceptation de règles communes. Chaque établissement, par son règlement intérieur, pourra décider de leur application par exemple : se lever à l'entrée du professeur, apprendre la Marseillaise, recourir à un code vestimentaire commun qui développe le sentiment de fierté et d'appartenance à l'établissement ou encore limiter l'usage du portable. Loin d'être uniquement anecdotique, ces rites sont des marqueurs forts pour l'identité de chaque établissement et des repères pour les élèves.

L'autorité n'existe pas sans sanction. **Il faut revoir l'échelle des sanctions et ne pas les réduire aux seules sanctions disciplinaires.** Aujourd'hui le chef d'établissement a le choix entre trop (l'exclusion... pour des élèves chroniquement absents) ou trop peu (la simple admonestation). Au-delà des sanctions disciplinaires, il faut instituer de nouvelles formes de punitions prévues par le règlement intérieur pour les premiers refus d'autorité : travaux d'intérêt général, exclusion des salles de cours, heures de « colles », obligation de stages de rattrapage, de suivi d'études surveillées, il faut accélérer et simplifier leur prise de décision.

Les faits susceptibles de relever d'une incrimination pénale (vol, violence, intimidation, trafics, harcèlement) doivent être systématiquement signalés au procureur de la République. La coopération « écoles, police, justice » doit être encouragée.

Les parents ont une responsabilité. **Nous rétablirons la suspension des allocations familiales** dans les familles dont les enfants insultent les professeurs, insultent la République, récusent la laïcité ou la Shoah, ne vont pas à l'école, empêchent, de manière récurrente, les autres de travailler.

Pour les élèves les plus perturbateurs, **il faudra remettre en place la réorientation vers les ERS (établissements de réinsertion scolaire) comme nous l'avons initié en 2010**, initiative interrompue par l'actuel gouvernement. Il en sera institué un par académie.

Il faut simultanément honorer et récompenser le mérite.

Nous devons rétablir la portion de bourses au mérite pour les bacheliers « mention Très bien », supprimée par la gauche.

Nous valoriserons le mérite scolaire en créant aussi des bourses d'excellence sur le seul critère du mérite. Il faut donc prévoir un contingent de bourses complémentaires sur la base des principes suivants :

Des bourses accordées uniquement sur un critère de mérite et non simplement en complément d'une bourse sur critères sociaux ;

Des bourses attribuées de manière très déconcentrée au niveau du rectorat par l'allocation d'un contingent, mais la décision serait prise au niveau de l'établissement ;

Des bourses attribuées tout au long de la scolarité sous réserve donc du mérite renouvelé ; le cas échéant avec des contreparties dans le cas particulier de bourses au mérite qui seraient attribuées dans le supérieur à des candidats au professorat.

Nous reprendrons **le programme des internats d'excellence, pour les élèves boursiers méritants.**

Il faut offrir une nouvelle chance à ceux qui ont décroché

À l'image de ce qui existe avec succès outre-mer⁴, **il faut généraliser un service militaire adapté pour les décrocheurs**, obligatoire pour ceux qui ne sont ni diplômés, ni qualifiés, ni embauchés, dont le déploiement sera progressif sur le prochain quinquennat.

3

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF : LES FRANÇAIS ONT LE DROIT À UN SERVICE PUBLIC EFFICACE

Le système éducatif actuel hypercentralisé est à la fois inefficace et coûteux. Il démoralise les professeurs, bride leurs initiatives. Les **Français ont le droit à un service public efficace**.

La décentralisation pure et simple conduirait l'État à renoncer à ses responsabilités et au caractère « national » de l'éducation auquel les parents comme les professeurs, restent légitimement très attachés. **Mais il faut introduire beaucoup de souplesse, de subsidiarité, pour être plus efficace, et aussi pour réaliser des économies indispensables.**

La prise de décision doit être plus proche des réalités, et se faire au niveau de l'académie et de l'établissement.

Déconcentrer l'organisation du système éducatif

La région académique doit être le centre de gravité des décisions en matière éducative, en réservant à l'État ce qui lui revient : la définition du socle des savoirs, des programmes nationaux, la collation des grades et diplômes nationaux et la gestion des corps nationaux de fonctionnaires.

Il faudra accorder aux Recteurs de larges pouvoirs déconcentrés pour rapprocher la prise de décision des réalités, tout en rapprochant la carte académique des nouvelles régions administratives.

Accorder l'autonomie aux établissements

À l'école, l'autonomie n'a pas le même sens qu'à l'université. Ce n'est pas davantage l'autogestion. L'État demeure maître des programmes, des diplômes, des résultats attendus, de la gestion des corps de fonctionnaires.

L'autonomie est avant tout une plus grande liberté de gestion et d'organisation qui ne remet en cause ni la transmission des savoirs, ni la place accordée aux disciplines, ni le caractère national de l'éducation. L'autonomie implique la responsabilité. Elle se conçoit dans le cadre de la déconcentration sous le contrôle du recteur, donc du ministre.

Son organisation dans le temps scolaire est laissée à l'appréciation de l'établissement en fonction de ses projets, des difficultés rencontrées par les élèves. De même il doit être possible de laisser les établissements constituer des classes et des groupes de niveaux, d'organiser le repérage précoce

4. Le Service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle français, créé en 1961, destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi au sein de l'Outre-mer français

des difficultés et les moyens d'y remédier : études surveillées obligatoires, contrat d'étude comportant des obligations renforcées pour certains élèves trop « justes », stages obligatoires de remise à niveau conditionnant le passage dans l'année supérieure.

Au niveau du primaire, les directeurs d'école doivent avoir l'autorité nécessaire pour piloter leur établissement, ou les futurs établissements du premier degré (EPEP ou école fondamentale). Cette mesure, simple à mettre en œuvre, vise à raffermir l'autorité du directeur d'école et correspond à une attente des parents d'élèves et de la plupart des Maires.

Réforme des rythmes scolaires : donner également de la souplesse pour faire des choix conformes aux réalités locales

La question des rythmes scolaires a montré que l'on ne pouvait plus imposer des réformes centralisées et uniformes.

Cette réforme a fait, et continue de faire peser, un poids très lourd sur les collectivités locales chargées de sa mise en place, lesquelles assument aujourd'hui seules sa responsabilité sur le plan financier, alors même que la plupart d'entre elles font aujourd'hui face à d'autres enjeux plus importants encore.

Si le bien-fondé de cette réforme rencontrait ses effets ! Mais là aussi, le bilan est contesté puisque les parents se plaignent de voir leurs enfants encore plus fatigués qu'avant !

Et que dire des enseignants dont les journées sont allongées parfois de 45 minutes pour coordonner le dispositif avec les animateurs. Que dire de cette réforme voulue par la gauche incitant les enseignants à travailler plus sans être payés plus.

Les situations sont trop diverses pour être enfermées dans un modèle unique. Pourquoi vouloir imposer une organisation identique à Paris et dans une commune rurale ? Il faut au contraire laisser l'initiative du choix localement aux principaux acteurs concernés, à savoir les écoles, les parents et les élus.

La décision est prise sur proposition du conseil d'école transmise à l'Inspecteur de l'Éducation nationale après avis de la commune, et consultation du Département, et du Conseil départemental de l'Éducation. Loin du centralisme improductif, la liberté des choix et la diversité des organisations doivent prévaloir. Cette liberté vaut également pour ceux qui souhaitent maintenir l'organisation qu'ils ont mise en place.

Un pays qui doit donner une liberté aux parents dans le choix de l'éducation

Chacun fait le constat aujourd'hui, d'une offre éducative privée hors contrat qui se développe en même temps qu'un enseignement privé qui connaît un succès grandissant. Ainsi, un collégien sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité, principalement pour passer du public vers le privé en raison, notamment, de l'insatisfaction des familles.

En 2016, il est temps de prendre **en compte le secteur éducatif indépendant**. Un certain pluralisme éducatif est utile et certaines expériences particulièrement intéressantes méritent aujourd'hui d'être reconnues. Il faut pouvoir faire une place à des initiatives privées qui apportent une utile

contribution au Service Public de l'Éducation. Le cours Alexandre Dumas créé à l'initiative de la Fondation Espérance Banlieues est un exemple particulièrement intéressant. Cette structure libre ne bénéficie aujourd'hui d'aucune aide publique alors qu'elle remplit un rôle très important sur des territoires socialement fragiles et auprès d'élèves en totale rupture avec le système scolaire. Avec des méthodes originales, une règle résumée par « libre des moyens, comptable des résultats », cette expérience qui vise à se développer mérite une grande attention et un soutien public.

À l'inverse, il faut combattre avec la plus grande détermination les écoles qui n'offrent pas toutes les garanties en matière de promotion des valeurs républicaines, mission pourtant obligatoire pour toutes les écoles sous ou hors contrats.

4

RELEVER LE DÉFI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (ESR), POUR UN ACTE II DE L'AUTONOMIE

Le mouvement de profonde transformation de l'ESR engagé entre 2007 et 2012 demandait à être poursuivi et approfondi. Il a été, pour l'essentiel, interrompu, et même, à certains égards, remis en cause – au moment même où, à l'étranger, les événements s'accéléraient.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est – selon une formule spontanément employée par de nombreux hauts responsables universitaires – le maintien de la France en « première division » universitaire. Non seulement notre pays attire peu de bons étudiants étrangers, peu de bons chercheurs étrangers, mais encore – phénomène inédit – les jeunes Français sont de plus en plus nombreux (notamment dans les milieux les plus favorisés) à ne plus envisager leur avenir « post-bac » en France.

Les Républicains souhaitent que l'on fasse pleinement confiance aux universitaires et que l'on **pass**e à l'acte II de l'Autonomie des Universités. Cette nouvelle phase comporte deux volets essentiels.

Les universités autonomes ont le droit de déterminer les conditions d'accès aux formations qu'elles délivrent

Il faut en finir avec l'hypocrisie et la sélection par l'échec. Aujourd'hui, il faut le dire : l'orientation est un échec. Ainsi, à l'université, seuls 21 % des bacheliers technologiques et 18 % des bacheliers professionnels passent en 2^e année, contre 59 % des bacheliers généraux. Seulement 7,1 % des bacheliers technologiques et 2,2 % des bacheliers professionnels obtiennent leur licence en trois ans et quatre ans après le baccalauréat. 65 % de l'ensemble des étudiants inscrits en licence après le baccalauréat n'ont pas obtenu leur licence : c'est le cas en particulier de 90 % des bacheliers technologiques (dont 46 % seulement sont toujours en formation). **Les taux d'accès au bac et la massification ont pour effet de renvoyer la sélection au post-bac.** Pour partie cette sélection est déjà une réalité. La question de la non sélection post-bac ne se pose donc que pour l'entrée de l'Université, car partout ailleurs les filières sélectives sont la règle.

Permettre de conditionner l'inscription dans certaines filières à la « validation de pré requis ».

Sélectionner au sein de l'Université.

Il doit aussi être possible de permettre aux universités d'instituer des filières sélectives en leur sein. Certaines comme Paris II en droit le font déjà avec « l'école » puis le « collège » de droit qui offrent un cursus renforcé à des étudiants de haut niveau. Par ailleurs, les universités doivent pouvoir sélectionner à l'entrée du Master 2.

Les universités autonomes doivent pouvoir déterminer dans la limite d'un plafond le montant des droits d'inscription

L'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'éducation nationale (Igen) viennent de publier un rapport sur la situation financière des universités entre 2011 et 2013. Il souligne la très forte dépendance des établissements aux subventions de l'État, 11 milliards en 2013, soit 91,3 % des ressources totales. Alors que les universités se sont déjà vues imposer 100 millions d'euros d'économies en 2015, celles-ci doivent trouver d'autres sources de financement. Le rapport souligne que l'augmentation des droits d'inscription reste « l'un des principaux leviers d'augmentation des ressources propres » des universités.

Les Républicains souhaitent ainsi qu'il soit autorisé une éventuelle augmentation des droits de scolarité jusqu'à 1 000 euros maximum, décidée par les universités elles-mêmes (contre 184 euros aujourd'hui en licence et 256 en master).

D'autres mesures doivent permettre aux universités d'exercer plus encore leur autonomie.

Revoir, sur la base du volontariat, la gouvernance des universités.

Ceci pourrait se concrétiser avec d'une part un conseil d'administration plus resserré qu'il ne l'est actuellement, incorporant plus de « personnalités qualifiées » (y compris étrangères) qui participeront désormais au vote conduisant à l'élection du Président de l'université, et d'autre part un Parlement ou Sénat universitaire qui serait notamment consulté en matière de politique scientifique de l'université ;

Liberté de gestion des bâtiments, des crédits.

Liberté de recrutement de professeurs.

En finir, vraiment, avec la tutelle du ministère sur les universités.

Fusionner les procédures d'allocation des moyens et de définition des objectifs des universités dans un cadre contractuel unique (= les universités doivent avoir la Maîtrise complète de la gestion d'une dotation globale allouée par le ministère sur la base d'objectifs partagés).

Modifier les dispositions qui conduisent à réduire nettement en deçà de 1607 heures par an la durée réelle du temps de travail des personnels non enseignants.

Aller plus loin dans le transfert de responsabilités en matière gestion des ressources humaines (comme le préconise le rapport de la cour des comptes).

Réorganiser l'offre d'enseignement supérieur française autour de trois blocs distincts

Quand on parle orientation, on ne pense pas en général « information » ou « sélection ».

Mais l'orientation, c'est avant tout un problème d'architecture de l'offre d'enseignement.

Ainsi que le suggère notamment l'Institut Montaigne, nous proposons de nous inspirer de l'organisation de l'enseignement supérieur public californien et d'encourager la restructuration de l'offre d'enseignement supérieur autour de 3 grands blocs :

- les « collèges » professionnels, proposant des formations BAC + 3, directement connectées au marché de l'emploi (DUT, BTS, licence pro) : c'est ce dont notre pays manque le plus cruellement ;
- les universités de proximité ;
- les grandes universités de recherche à rayonnement mondial.

En complément de mesures structurantes qui précèdent, nous proposons également de :

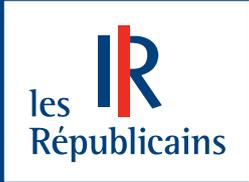
- **créer un « Open data de l'enseignement supérieur »** qui permettra à l'ensemble des futurs bacheliers d'exercer leur choix dans les mêmes conditions, pour mettre fin au « délit d'initiés ». Chacun pourra comparer les indices de satisfaction des étudiants selon les universités et les filières, estimer ses chances de réussite en fonction de son propre parcours, explorer les perspectives d'insertion professionnelle (modèle de l'Unistat britannique).
- **soumettre chaque parcours de formation à une évaluation indépendante** : taux d'insertion professionnelle de leurs étudiants, en particulier.
- **assumer une université d'excellence** : Depuis 2012, le ministère de l'enseignement supérieur a renoué avec un égalitarisme d'un autre âge : en n'hésitant pas à ponctionner les universités les plus performantes pour renflouer les caisses des plus mauvais élèves, ou en sous-dotant des universités au motif qu'elles auraient par ailleurs bénéficié des investissements d'avenir, etc. Il faut rompre avec ces pratiques en renouant avec la méritocratie. Nous voulons donner plus aux meilleurs : aux centres de recherches les mieux classés internationalement, aux formations qui font le mieux réussir les étudiants...
- **créer 5 à 10 champions universitaires de rang mondial**, en privilégiant une logique de concentration des moyens et en allouant les moyens en fonction de la performance, avec trois critères : l'excellence académique, l'insertion professionnelle des étudiants et la bonne gestion.
- **améliorer l'évaluation de notre appareil de recherche.**

Pour qu'elle joue son rôle, l'évaluation doit être claire et ses résultats lisibles. Elle doit permettre de distinguer si une unité de recherche est excellente au niveau régional, national ou international, et si son excellence ne concerne qu'une toute petite minorité de chercheurs ou une part importante de son effectif. Ces résultats doivent être publics, sans quoi ils ne pourront jouer aucun rôle dans les débats internes, souvent plus politiques que scientifiques.

L'évaluation individuelle des chercheurs peut orienter de manière déterminante leur activité. Il est donc essentiel qu'elle se fonde autant que possible sur la qualité des travaux effectués et les résultats obtenus, plutôt que sur des indicateurs quantitatifs tels que le nombre de publications ou de citations.

■ **créer dans chaque université des incubateurs de campus.**

Chaque université devra mettre en place des incubateurs qui accueilleront des porteurs de projets entrepreneuriaux innovants depuis la phase de qualification et de preuve de concept, jusqu'à la mise sur le marché de leur produit. Ainsi, il y aura dans chaque université un espace dédié à l'accompagnement de projets d'étudiants. En fonction des campus, ces incubateurs seront généralistes ou avec des spécialités propres. ■



republicains.fr

© Les éditions des Républicains